

LA LETTRE DU



SNUipp 67 infos Lettre N° 49 du 03/04/2009

Merci de diffuser largement cette "lettre" afin d'informer l'ensemble de vos collègues.

Pour agir collectivement !: j'y pense et puis...je n'oublie pas ! [Je me syndique au SNUipp67...](#)

Informations départementales

Mouvement départemental 2009 :dernière minute !

NOUVELLE LISTE DE POSTES : La liste des postes actuelle comporte beaucoup d'erreurs. Les services de la DIPERS à l'IA font le maximum pour la mettre à jour et en publier une nouvelle dès que possible. Dès que cela sera fait vous pourrez y accéder sur notre site internet.

Cette début de saisie des vœux étant plus que chaotique...n'hésitez pas à contacter les élus du SNUipp67 :

les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h.

Nous organisons des permanences spécifiques pour le mouvement dans nos locaux strasbourgeois les **mercredis** de 9h à 12h :

les 8 et 15 avril.

Il est possible de nous rencontrer les mercredis après midi...dans ce cas merci de nous contacter pour prendre rendez-vous.

Nouvelles infos :

-Les demandes de maintien sur poste à l'issue de la première phase ne concernent pas les T1 de cette année. L'IENA nous a indiqué le 30 mars qu'ils ne peuvent pas en bénéficier car ils avaient déjà profité d'une note plus élevée (14,2) au mouvement de l'an dernier.

-Les collègues qui vont travailler à Temps Partiel l'an prochain participent à la 1^{ère} phase pour obtenir des postes à 100%. Ce n'est que dans un second temps que les quotités qu'ils libèrent seront ré-injectées pour la 2^{nde} phase.

-Si vous postulez sur un poste de direction identifié comme tel cela suppose que accepterez la charge de la direction.

En attendant Pour avoir d'autres informations :

Cliquez sur [la fiche de suivi syndical](#) pour accéder à : la fiche de suivi PE et PE2, la circulaire , la liste (actuelle) des postes et des zones géographiques.

Temps partiels de droit : le 80% victime de règles injustes !

Des collègues qui ont fait la demande de travailler à temps partiel à 80% se sont vu opposer des refus. L'Inspecteur d'Académie a limité le nombre d'accord au nombre de PE2 de l'an prochain. Pour se faire ils ont départagé les candidatures en utilisant le barème du mouvement.

Cette méthode n'est pas acceptable. Si le temps partiel est de « droit »....la quotité peut être tributaire des « nécessités de service ». C'est vraisauf que les « nécessités de services » sont les mêmes pour les collègues qui ont eu un accord que pour ceux qui ont eu un refus !

Le SNUipp67 met à votre disposition un modèle de courrier pour adresser un recours à l'Inspecteur d'Académie [ICI](#) :

N'oubliez pas de nous en adresser une copie.

Pour les écoles qui souhaitent faire « le pont » le 22 mai.

Le courrier de Jean Louis Nembrini (DGESCO) indique les modalités pratiques à suivre pour les écoles qui souhaitent reporter les cours du vendredi 22 mai.

Lire son courrier : <http://67.snuipp.fr/spip.php?article507>

En cas de difficultés d'organisation ou pour des conseils pratiques vous pouvez nous contacter.
Comme la semaine de classe ne doit pas dépasser 24 heures vous pouvez reporter cette journée le mercredi de la semaine de Pâques, le mercredi 6 mai, le mercredi 3 juin, le mercredi 1^{er} juillet.
La décision doit être prise en conseil d'école.

Réunions d'infos syndicales :

S'il vous reste des animations pédagogiques et si vous préférez assister à une RIS réservez vous cette ½ journée... nous proposerons de nouvelles RIS au 3^{ème} trimestre.

Certains IEN n'ont toujours pas pris en compte les dernières décisions de l'Inspection Académique concernant les RIS.

A savoir qu'on revient à la façon de fonctionner du 1^{er} trimestre avec EN PLUS la possibilité de décompter les RIS de la journée de solidarité.

Le refus adressé à des collègues est donc injustifié, n'en tenez pas compte etappelez-nous.

NOUVEAU ! Si vous ne souhaitez pas rater d'animations pédagogiques il est maintenant possible de déduire les heures de RIS des 6 heures dues pour la journée de Solidarité 2009.

Même si vous n'avez pas d'anim. péda. le jour de la RIS , informez tout de même votre IEN , pour pouvoir déduire ces 3 heures de votre quota d'animations pédagogiques.

Si vous avez une anim. péda. le jour de la RIS celle-ci est remplacée par la RIS.

Si vous avez un doute ou une question quant aux modalités pratiques...contactez nous !

LIEU	DATE	ADRESSE	HORAIRES
Maison des Syndicats « Spéciale MOUVEMENT et ORGANISATION DE LA SEMAINE SCOLAIRE »	Mercredi 15 Avril 2009	Rue Sédillot- Salle B STRASBOURG	9h-12h

Pour avoir un modèle de courrier à votre IEN : [cliquez ici](#).

Venez nombreux... il suffit d'informer (article 6 de l'arrêté du 16 janvier 1985) votre IEN (vous n'avez pas à demander d'autorisation d'absence) **une semaine avant** la date de la réunion.

Informations nationales

Evaluations CM2.

Le ministère vient de publier les résultats des évaluations CM2 passées en janvier malgré les multiples contestations et interrogations suscitées par le dispositif.

Pour la première fois depuis la nomination de Xavier Darcos, le ministère de l'Education nationale fait mine de découvrir qu'une large majorité d'élèves obtient de bons résultats à l'école. Il s'agit d'un fait suffisamment rare pour être souligné. Est-ce l'effet des évaluations ou des actions des personnels et des parents ?

Alors qu'un grand nombre d'enseignants ont suivi les consignes syndicales de ne faire passer aux élèves que les exercices sur les notions travaillées et de ne faire remonter que les résultats aux exercices réellement réalisés, chacun s'interroge sur la fiabilité de ces évaluations.

Quel crédit donner alors aux résultats présentés par le ministère ? Comment ont été codés les exercices non passés par les élèves ? Quelle fiabilité accorder à une évaluation aussi mal ficelée ?

Quelle peut être la valeur d'une mesure des acquisitions des élèves en cours d'année, alors même que la totalité des notions n'avaient pas encore été abordées ?

Que penser de la conception d'une évaluation, censée servir d'outil aux enseignants pour le repérage des difficultés, alors que le mode de correction « juste ou faux » ne permet aucune appréciation intermédiaire du niveau d'acquisition ?

Les résultats seraient moins bons en mathématiques qu'en français : est-ce le résultat de programmes inadaptés en mathématiques ou d'exercices d'un niveau de difficultés trop élevé à cette période de l'année ?

Les résultats nationaux de cette évaluation manquent de fiabilité en raison de multiples faiblesses méthodologiques et de leur manque de précisions.

Le SNUipp rappelle que les enseignants ont besoin d'outils fiables et non de coups médiatiques pour aider au quotidien tous les élèves à réussir et pouvoir informer les familles des progrès de leurs enfants. Pour cela une remise à plat du dispositif des évaluations nationales est plus que jamais indispensable.

1^{er} Mai « Unitaire » pour la première fois depuis 1948 !

Communiqué FSU,CFDT, CFTC, FO, CGT, CFE-CGC,SOLIDAIRES, UNSA

L'augmentation du nombre de chômeurs, la baisse significative de la consommation, l'incertitude grandissante sur l'activité des entreprises témoignent de la gravité de la crise qui frappe un nombre croissant de salariés sans que nul ne puisse aujourd'hui en prédire la durée.

Les mobilisations viennent d'obliger le gouvernement à agir sur les stock-options et les rémunérations exceptionnelles des dirigeants d'entreprise lorsque ces dernières ont reçu des aides publiques directes. Sur la question de la redistribution des richesses produites, le décret annoncé bien qu'insuffisant est un début de remise en cause du système actuel. Elle laisse cependant de côté l'essentiel des revendications du 5 janvier 2009 portées par les mobilisations du 29 janvier et du 19 mars 2009.

Gouvernement et patronat doivent rapidement mettre en œuvre les mesures déjà prises et engager les négociations et les concertations pour répondre à l'ensemble des revendications.

C'est pourquoi, dans la suite des journées du 29 janvier et du 19 mars et dans ce contexte exceptionnel, les organisations syndicales s'entendent pour faire du 1er MAI un nouveau temps fort de mobilisation pour peser sur le gouvernement et le patronat. Elles appellent leurs organisations locales à rechercher les modalités appropriées pour réussir cette journée de revendication syndicale en tenant compte des situations locales. Pour préparer le 1er Mai, elles conviennent de faire du mois d'avril un mois de mobilisations ponctué d'initiatives visant à soutenir les actions engagées et à organiser les solidarités.

En fonction des réponses du gouvernement et du patronat, les organisations syndicales débattront lors de leur prochaine rencontre des nouvelles initiatives (grève interprofessionnelle, manifestations, mobilisations un samedi...)

Une prochaine réunion est d'ores et déjà fixée au 27 avril.

Gratuité des musées :une promesse tenue...pour une fois !

Durant la dernière campagne présidentielle Xavier Darcos était le conseiller de Nicolas Sarkozy pour l'Éducation. Il déclarait alors : « les enseignants français sont démotivés, peu considérés et mal payés... ». On attend toujours une traduction concrète à ce constat !...en attendant qu'il agisse ... Christine Albanel (ministre de la Culture) vient d'annoncer la gratuité des musées et monuments nationaux pour les jeunes de moins de 26 ans et les enseignants.

27,7 millions d'euros en année pleine : c'est le coût estimé de la gratuité des collections permanentes des musées et des monuments nationaux pour les jeunes de 18 à 25 ans (les moins de 18 ans en bénéficiant déjà) ressortissants de l'Union européenne et les enseignants - français - des premier et second degrés.

Sur ce montant, le volet « enseignants » représente 7,2 millions d'euros. Effective à partir du samedi 4 avril, cette mesure concerne potentiellement 6,5 millions de jeunes Français âgés de 18 à 25 ans, une cinquantaine de millions de jeunes Européens et 870 000 enseignants.

La gratuité pour les enseignants sera prise en charge par le ministère de l'Éducation nationale. Xavier Darcos devrait d'ailleurs présenter ce « pass éducation » à l'occasion d'une conférence de presse ce vendredi 3 avril 2009.

Base élèves » traîné devant l'ONU

Le fichier mis en place par l'éducation nationale est toujours contesté par certains parents. Ceux-ci ont réussi à porter le débat au plus haut niveau.

Ils ne sont plus qu'une poignée et pourtant ils résistent.

Les opposants à Base élèves 1er degré, du nom du fichier informatisé et centralisé qui stocke les informations recueillies lors de l'inscription de chaque enfant dès l'école maternelle, ne désarment pas.

Leur dernière « victoire » : la France sommée d'expliquer par écrit avant le 6 avril aux Nations Unies, dans le cadre de la session du Comité des droits de l'enfant, « à quelle mission de service public servira le stockage au niveau national de données nominatives et indiquer les raisons pour lesquelles le droit d'opposition prévu par la loi ne s'applique pas à ce dispositif. Veuillez également informer le Comité [des droits de l'enfant de l'ONU] des conséquences éventuelles que pourrait entraîner le refus des parents de fournir les informations requises sur leurs enfants ».